

**ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES
SITES ET VALLEES DU NAMUROIS**

(ADSVN) asbl

(C/o Inter-Environnement Wallonie – Mundo)

Rue Nanon, 98

5000 Namur

ADSVN@Skynet.be

A Monsieur le Bourgmestre et
aux Membres du Collège Communal
Place Roi-Albert-1^{er}, 1
5580 Rochefort

Concerne: Enquête Publique - Lhoist Industrie SA

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les membres du Collège,

L'Association de Défense des Sites et Vallées du Namurois (ADSVN) est une Association sans But Lucratif fondée il y a plus d'un siècle en vue de défendre les paysages et sites de la région de Namur. A ce titre, notre association est particulièrement attentive à tous les projets mais aussi à toutes les mesures de protection qui touchent directement ou indirectement la vallée de la Meuse et ses vallées affluentes en Province de Namur.

C'est dans cet esprit que notre association a pris connaissance de la demande de permis d'environnement introduite par la société Lhoist en vue de réaliser une étude préalable à une extension des activités de la carrière de la Boverie à Rochefort. Notre association souhaite réagir dans le cadre de l'enquête publique préliminaire à la délivrance éventuelle du permis d'environnement.

Si nous nous réjouissons de de la volonté de la société Lhoist de trouver une solution rencontrant le souhait de toutes les parties, nous ne sommes néanmoins pas convaincus que la piste suivie garantisse véritablement la sauvegarde de toutes les caractéristiques des bières produites par l'abbaye Saint-Rémy. Le «montage» qui est aujourd'hui proposé à l'abbaye Saint-Rémy et à la ville de Rochefort peut être comparé (toutes proportions gardées) au transfert de pieds de vigne de la commune de Puligny-Montrachet vers la commune de Chagny (qui n'est jamais qu'à 4km de la première...) en espérant pouvoir continuer à vendre le vin sous l'appellation «Puligny-Montrachet»... Tout décideur politique doit être conscient que les conséquences d'un tel projet sur la qualité d'un produit régional reconnu dans le monde entier sont impossibles à estimer. Le principe de précaution se doit ici d'être appliqué.

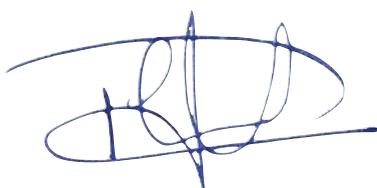
Plus fondamentalement encore, nous ne comprenons pas que la zone de captage de la Tridaine n'ait pas encore fait l'objet d'une zone de prévention (rapprochée et éloignée) comme la quasi-totalité des autres zones de captage en Région Wallonne. L'établissement de telles zones de prévention a pourtant été réclamé, à plusieurs reprises, par des hydro-géologues et des scientifiques (d'une part, J.Pel et F.Derycke en 1984 et d'autre part, G.Michel et G.Thys, en 2007). Ces zones auraient purement et simplement rendu impossibles les projets dont il est question aujourd'hui. Il en va ici non seulement de la protection d'une industrie agro-alimentaire de réputation internationale mais aussi de la santé de la population.

Nous avons bien noté que la demande de permis d'environnement actuellement soumis à enquête ne porte «que» sur la réalisation d'une étude de faisabilité de pompages en vue de la suppression de la disparition de l'alimentation en eau par la Tridaine. A la lecture du communiqué de presse publié le 18 juin 2013 par Monsieur le Ministre Philippe Henry, nous nous étonnons de cette initiative des entreprises Lhoist. Le communiqué précise en effet, dans son dernier paragraphe: «Le ministre attend, dans les prochaines heures, le projet de texte de création d'une zone de protection de la source de Tridaine qu'il a commandé à l'administration wallonne. S'ensuivra, très rapidement, une enquête publique sur ce projet en suite de laquelle un arrêté de protection définitif pourra être adopté.» Dans l'hypothèse où cette procédure aboutit, il nous semble évident que l'ensemble du projet des carrières Lhoist ne pourra se réaliser. Nous nous interrogeons dès lors sur l'opportunité d'autoriser les études de faisabilité faisant l'objet de la présente demande de permis d'environnement.

Si la Région Wallonne estime néanmoins que ces études peuvent être lancées, notre association demande avec la plus grande insistance que

- Ces études ne provoquent aucune modification irréversible à la configuration hydro-géologique du complexe de la Tridaine (non application du principe d'incertitude d'Heisenberg...)
- Ces études se prononcent, clairement et de façon indépendante, quant au maintien pérenne de toutes les caractéristiques chimiques, gustatives, olfactives et autres de l'eau issue des futurs pompages au regard de celles de l'eau captée aujourd'hui à la Tridaine

Nous vous remercions pour votre attention et vous prions de croire en notre très haute considération.



Patrick EVRARD
Administrateur